La facturation électronique

Modifié le 23/05/19

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, la Métropole Rouen Normandie comme l'ensemble des structures publiques de l'Etat et des collectivités territoriales s'engage pour la dématérialisation du traitement des factures.

À cette fin, une solution informatique gratuite et sécurisée, Chorus Pro, sera mise à votre disposition afin de transmettre vos factures sous forme dématérialisée. La solution sera progressivement rendue obligatoire pour toutes les entreprises en fonction de leur taille entre 2017 et 2020.

Depuis le 1er janvier 2018, l'envoi dématérialisé des factures adressées à la Métropole Rouen Normandie est devenu obligatoire pour les entreprises de taille intermédiaire (entreprises employant entre 250 et 5 000 personnes et ayant chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliards d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros). **Toutes les entreprises qui le souhaitent peuvent aussi bénéficier de ce service gratuit pour gagner du temps et de l'argent.**

Les avantages de la facturation par voie électronique pour votre entreprise

La facture dématérialisée ou facture électronique est un outil de simplification qui vous apporte plusieurs bénéfices :

- garantie de réception de votre facture par l'administration ;
- possibilité de suivre en direct l'état de traitement des factures émises ;
- gain de temps avec un service accessible 24 heures sur 24, sur votre ordinateur, smartphone ou tablette ;
- réduction des coûts d'impression, d'envoi et de stockage de vos factures ;
- réduction de votre empreinte carbone ;
- intégration directe de vos factures dans le système informatique de votre client.

Et pour la Métropole...

Les informations nécessaires à l'intégration de vos factures sur Chorus Pro se trouvent en pied de page de nos bons de commande.

BUDGET	N° SIRET
Budget Principal	200 023 414 00101
Budget annexe des Transports	200 023 414 00036
Budget annexe des Déchets ménagers	200 023 414 00028
Budget annexe des Zones d’activités	200 023 414 00044
Budget de l’Eau	200 023 414 00069
Budget de l’Assainissement	200 023 414 99004
Budget Rouen Normandie Création	200 023 414 00077
Budget de l’Energie Calorifique	200 023 414 00093